



Association romande et francophone
de Berne et environs

3000 Berne

Procès-verbal de la 144e assemblée générale du 12 juin 2023

Restaurant Beaulieu, Erlachstrasse 3, 3012 Berne

Présidence : Jean-Philippe Amstein

Personnes présentes : 25, dont 8 membres collectifs et associés.

Excusés 8, dont 4 membres collectifs

Ordre du jour :

1. Mots de bienvenue du président
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2022
4. Rapport du président
5. Informations diverses, en particulier prix de l'abonnement au CdB
6. Comptes 2022
7. Rapport des vérificateurs des comptes
8. Décharge au comité
9. Budget 2023, montant des cotisations 2024
10. Divers

1. Mots de bienvenue du président

Au nom du comité de l'ARB, le président ouvre la 144e assemblée générale ordinaire et souhaite la plus cordiale bienvenue aux membres qui se sont déplacés. Il demande aux membres qui souhaitent partager le repas qui suivra l'assemblée de bien vouloir choisir leur menu de suite.

Points formels :

- a) La convocation formelle avec ordre du jour a paru dans les numéros 3 du 12 avril et 4 du 17 mai du Courrier de Berne et figure depuis quelques mois sur le site Internet de l'ARB. En outre, l'assemblée a lieu dans les six mois après la clôture de l'exercice. Cette assemblée générale est donc convoquée conformément aux articles 10 et 12, al. 1 des statuts de l'ARB du 1er juin 2016.
- b) Le président cite les 5 noms des membres décédés depuis la dernière assemblée générale. Une minute de silence est observée en leur honneur.
- c) Il s'agit de porter à la connaissance de l'assemblée par qui les membres collectifs sont représentés et quel est le nombre de voix auxquels ils ont droit en fonction du nombre d'adhérents à leur association :

Nom	Représentant(e) :	Nb. Voix
A3-EPFL BE-FR-JU-NE	R. Kallmann	10
Alliance Française de Berne	S. Fankhauser	10
Association des amis des orgues de l'église de la Ste-Trinité	pas représentée	3
Chœur de l'église française	pas représenté	3
Club de randonnée et de ski de fond	D. Perrochet	4
Eglise française réformée	pas représentée	10
Groupe libéral-radical de Berne	Y. Seydoux	3
Photo-club francophone	A. Bichsel	1
Société des Neuchâtelois à Berne	C. Mühlemann	4
Société fribourgeoise de Berne	pas représentée	5
Sous la loupe	A.-L. Greber-Borel	10
Université des aînés de langue française de Berne	M. Crogiez	10

La Patrie Vaudoise de Berne a malheureusement été dissoute au mois de mars de cette année et n'est donc plus membre collectif de l'ARB.

- d) Le président rappelle que plusieurs listes de présence sont en circulation. Chacun/e est prié/e de s'y inscrire.
- e) Anne-Lise Greber-Borel accepte d'être scrutatrice.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le comité n'a reçu aucune proposition de modification de l'ordre du jour au sens de l'article 12, al. 4 des statuts. L'ordre du jour est accepté tacitement.

3. Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2022

Le PV est publié sur notre site Internet depuis la fin août 2022. Avant l'assemblée générale, personne n'a demandé à le consulter.

Le site Internet de l'ARB ne livre aucune statistique sur le nombre de personnes qui ont consulté ce PV.

Personne ne souhaitant la lecture du contenu et en l'absence de toute proposition ou modification, le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2022 est approuvé tacitement.

4. Rapport du président

Le comité a pris connaissance de ce rapport et a donné son feu vert pour que le président en fasse la lecture. Il sera publié dans les meilleurs délais sur notre site Internet en annexe au procès-verbal de la présente assemblée.

Lecture du rapport

Le rapport est approuvé par acclamations.

5. Informations diverses, en particulier prix de l'abonnement au CdB

5.1 Avenir du Courrier de Berne

Le comité de l'ARB constate ce qui suit :

- Il n'y a pas lieu de discuter de la qualité et du contenu du CdB. De petites adaptations sont toujours possibles, comme l'introduction de codes QR offrant la possibilité de s'abonner au journal ou de consulter l'agenda francophone ;
- Le déficit annuel est d'env. CHF 15'000.- par année lors de ces 15 dernières années, sans compter la subvention cantonale de CHF 10'000.-, non garantie à long terme ;
- La limite de 1'000 exemplaires par numéro pour avoir droit à la subvention fédérale pour l'aide à la presse est toujours plus difficile à tenir.

Le comité a par conséquent décidé d'abandonner cette limite de 1'000 exemplaires par numéro et de n'imprimer à l'avenir que le nombre d'exemplaires nécessaires. Cela entraînera cependant une augmentation des frais de distribution d'environ CHF 700.- par année.

- Au niveau des coûts :
 - o Maintien du nombre de 10 numéros par année ;
 - o Pas de réduction du nombre de page par numéro ;
 - o Maintien de la version papier ;
 - o Indemnités des rédacteurs inchangées ;
 - o Collaboration maintenue avec le graphiste et l'imprimeur.

En conséquence le comité estime qu'il n'y a pas de réduction significative des coûts à trouver si on veut maintenir le CdB sous sa forme actuelle.

- Au niveau des recettes, le comité propose :
 - o Une recherche constante de nouveaux annonceurs ou de mécènes. Un groupe de travail interne au comité est constitué à cet effet ;
 - o D'intensifier les contacts avec les écoles de langue française (ECLF et EFIB). Le comité estime en effet que les nouveaux abonnés sont à trouver chez les jeunes et leurs parents ;
 - o D'accorder une prime de CHF 10.- sur l'abonnement annuel pour toute acquisition de nouvel abonné. Cette mesure sera annoncée périodiquement dès le prochain numéro du CdB.

Le président demande à l'assemblée s'il y a des questions ou remarques sur ce qui précède :

- Un membre propose de reprendre une vieille idée, soit de fonder un « club des 100 ». Chaque membre de ce club verserait CHF 100.- par année en sus du prix de l'abonnement ;
- Un autre membre s'informe sur le montant de la subvention fédérale pour l'aide à la presse : Il s'agit de 20 cts par adresse, soit env. CHF 1'300.- par année ;
- Enfin, en réponse à une question, le président informe que le CdB est actuellement distribué à env. 650 adresses.

Pour combler un tant soit peu le déficit annuel, le comité propose une augmentation du prix de l'abonnement de CHF 5.- pour tous à partir de 2024. L'abonnement de base passerait alors à CHF 45.- par année.

Le comité veut ainsi limiter le risque de perdre de trop nombreux abonnés par suite d'une augmentation trop massive du prix de l'abonnement annuel.

En vertu de l'art. 18, al. 5 le comité fixe en effet de son propre chef les divers tarifs (abonnements, annonces) applicables en relation avec son organe d'information. Les dernières augmentations du prix de l'abonnement ont toujours été de CHF 5.-, la dernière remontant à 2014.

Cependant, le comité a reçu à ce sujet, dans les délais fixés par les statuts, une autre proposition d'augmentation de la part de « sous la loupe ». Sa présidente, Anne-Lise Greber-Borel l'expose devant l'assemblée :

- L'association « sous la loupe » s'intéresse à la bonne marche de l'ARB et propose une augmentation de CHF 10.-. Cela permettra d'augmenter les liquidités et d'augmenter les ressources. Elle pense que CHF 5.- c'est trop peu. Même si c'est le comité qui décide finalement, elle estime que l'assemblée a son mot à dire au sujet du CdB.

Un vote consultatif donne les résultats suivants :

- Augmentation de l'abonnement annuel de CHF 10.- : 57 voix pour ;
- Augmentation de l'abonnement annuel de CHF 5.- : 4 voix pour / 3 abstentions

Le comité statuera définitivement sur l'augmentation du prix de l'abonnement annuel lors de sa prochaine séance de comité.

Remarque : il faut laisser la possibilité de verser un montant supérieur au prix de l'abonnement ou de la cotisation en ne les inscrivant pas dans le code QR de la facture.

5.2 Tribune rédactionnelle dans le Courrier de Berne

Le souhait du comité a toujours été de ne pas faire du CdB un organe de publication exclusivement dédié à l'ARB, mais de l'ouvrir à d'autres. La tentative de remplacer le « mot du président », début 2022, par ce que l'on a appelé la « tribune rédactionnelle » a rencontré un tel succès qu'elle a été reconduite cette année. Ainsi chaque numéro du CdB vous a proposé ou vous proposera un article rédigé sous l'entière responsabilité des différentes associations intéressées.

5.3 Accueil de Madame Baume-Schneider, nouvelle Conseillère fédérale

Une coutume, née il y a fort longtemps et qui a toujours été respectée, veut qu'un nouveau membre romand du Conseil fédéral soit reçu par la communauté romande et francophone de l'agglomération bernoise, à l'initiative de l'ARB. Par conséquent, la réception de Mme Baume-Schneider, qui consistera en un apéritif dînatoire, aura lieu le 22 novembre prochain à 17h30 à la Galerie des Alpes du Palais fédéral.

6. **Comptes 2022**

Le comité a ratifié les comptes 2022 lors de sa séance du 6 février et par là-même décidé de les soumettre à l'approbation de l'assemblée générale.

La parole est donnée au trésorier qui présente et commente ces comptes. Il répond également aux questions de membres de l'assemblée.

7. **Rapport des vérificateurs des comptes**

Le rapport des deux vérificateurs est lu par Laurent Jemelin.

Les comptes 2022 et le rapport des vérificateurs sont approuvés à 1 abstention près conformément à l'article 14, lettre d) des statuts de l'ARB, avec remerciements au trésorier.

8. Décharge au comité

L'article 14, lettre d), des statuts de l'ARB du 1^{er} juin 2016 attribue à l'assemblée générale la décision de donner décharge (ou non) au comité pour sa gestion des affaires de l'association durant l'exercice écoulé.

Avant de passer au vote, un membre de l'assemblée fait remarquer que la décapitalisation de l'ARB augmente d'année en année et que cela signifiera un arrêt des activités dans quelques années. En conséquence il faudrait que le comité change sa façon de travailler en cherchant de mieux répondre aux besoins de ses membres.

Le comité se justifie en répondant que la perte est uniquement due au CdB. Il essaie cependant par tous les moyens d'assainir la situation. Autre point faible : la diminution de la population romande et francophone de la région.

L'assemblée générale décharge le comité à l'unanimité moins une abstention.

9. Budget 2023, montant des cotisations 2024

a) Budget 2023

Le comité a ratifié le budget 2023 lors de sa séance du 6 février et par là-même décidé de le soumettre à l'approbation de l'AG. La parole est donnée au trésorier pour la présentation du budget.

Le budget 2023 est approuvé à l'unanimité sans opposition ni abstention avec remerciements au trésorier.

b) Cotisations 2024

Le comité propose de maintenir la cotisation à l'ARB à CHF 20.- par personne, ou à CHF 35.- pour les couples, sans l'abonnement au Courrier de Berne.

Le montant des cotisations 2024 est approuvé à l'unanimité, sans opposition ni abstention.

10. Divers

- Une responsable présente l'exposition d'art AU FIL DU TALENT, proposée par l'Espace culturel Assens et qui a lieu du 13 mai au 24 septembre. 40 artistes présentent leurs sculptures et leurs installations le long d'un parcours de 6 km dans le village, les forêts d'Assens, Morrens, Bretigny sur Morrens et la rivière le Talent.
- Le trésorier de la Patrie Vaudoise de Berne expose les raisons de sa dissolution. Son président a présenté sa démission après 38 ans d'exercice, ainsi que la secrétaire après 40 ans d'activité. La PV a cherché le relai sans succès. Il a fallu donc se résoudre à dissoudre l'association après 110 ans d'existence. Mais il a été décidé de créer l'Amicale vaudoise, dont son responsable se chargera d'organiser une sortie et un repas annuels pour les anciens membres de la PV.
- Quelques livres ayant fait l'objet d'un compte-rendu dans le CdB sont présentés par le rédacteur responsable qui les laisse circuler parmi l'assemblée.

- Le Parti libéral radical romand de Berne appelle à soutenir la liste des candidats émanant du canton de Berne aux prochaines élections fédérales.
- L'insigne de Chevalier des Arts et des Lettres a été remis à B. Steck, président de l'Alliance française de Berne, par l'Ambassadeur de France en Suisse.
- L'Église française réformée de Berne fête ses 400 ans d'existence (1623 – 2023). Les festivités auront lieu du dimanche 27 août au dimanche 1er octobre 2023. Les activités visent à la rencontre des cultures et donneront place au français comme à l'allemand.
- L'excursion de l'ARB aura lieu entre octobre et novembre 2023, l'invitation à y participer paraîtra dans le CdB.

Au nom des membres collectifs et du comité, le vice-président remercie le président de l'ARB pour son travail et son engagement.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président met formellement un terme à l'assemblée générale de l'ARB 2023 à 19h35.

Berne, le 30 juin 2023

La rédactrice du procès-verbal, Susana Fankhauser

Annexe : rapport du président